

**forte mobilisation des entreprises et acteurs publics de la ZFU suite...**

mesures et de leur crainte pour l'avenir de leur activité et du territoire. Ils ont décidé de se mobiliser pour réclamer l'annulation des nouvelles mesures votées dans le cadre de la loi de finances 2009 et la reconduction du dispositif au delà de 2011. Cette conférence débat a permis aussi de dresser le bilan des six années d'existence de la ZFU de Grenoble. Les entreprises souhaitent montrer que le dispositif ZFU constitue actuellement une bonne mesure pour contribuer au maintien du tissu économique dans les quartiers par la création d'entreprises et d'emplois. Depuis la création de la ZFU de Grenoble (quartiers Villeneuve-Village Olympique) en 2004, plus de 250 nouvelles entreprises se sont installées en ZFU et 577 embauches ont donné droit à exonérations, dont 190 ont bénéficié à des habitants des quartiers de l'agglomération situés en Zone Urbaine Sensible (ZUS).



**POINT DE VUES**

**Ce qu'ils pensent des nouvelles dispositions d'exonérations en ZFU**



**« C'est incohérent et incompréhensible de voir l'Etat changer les règles du jeu en cours de route. »**

**François Matéo,**  
dirigeant associé de CoservIT  
(conseil/assistance informatique aux entreprises, installé sur la ZA des Peupliers rue des Trembles)

« J'ai mesuré l'impact de cette nouvelle loi pour mon entreprise de 18 salariés. C'est 500 euros en moins par mois et par salarié soit 60 000 euros par an. Cela représente 2 emplois en contrat de professionnalisation et 350h de formation en moins pour mes salariés. C'est incompréhensible pour les

entreprises comme pour les habitants de la ZFU. Cette nouvelle mesure prise par l'Etat revient à dire que moins on paye les gens, plus l'entreprise bénéficie d'exonérations ! Où est la démarche citoyenne évoquée par l'Etat auprès des entreprises au moment de la mise en place des ZFU ? »

**« On croyait à la parole de l'Etat qui s'engage. »**

**Joël Latouche,**  
gérant de la société Thermibel  
(Bureau d'études en ingénierie du bâtiment, installé rue des Pins)



« Notre entreprise existe depuis 28 ans et emploie 12 personnes. En 2008 nous avons décidé de nous installer en ZFU et d'acquérir des bureaux dans la copropriété de l'Arc en ciel. Nous avons recruté deux nouveaux collaborateurs. Notre projet intégrait les exonérations auxquelles nous pensions avoir droit. C'est un coup dur pour nous, car aujourd'hui le trou représenté par le

non respect des engagements de l'Etat s'élève à 50 000 euros par an. Avec la crise dans le bâtiment qui nous impacte directement, nos prévisions pour 2009 sont déjà tendues et nous ne savons pas comment nous allons pouvoir boucler l'année. Je suis scandalisé par une telle attitude de l'Etat à l'égard des entreprises implantées en ZFU. »



**« Le succès du dispositif ZFU est un gage pour continuer. »**

**Philippe Moreau,**  
(membre du conseil d'administration de la CCI et gérant du centre d'affaires Challenge, situé rue Paul Helbronner)

« L'argent public est investi dans quelque chose qui marche et le dispositif a vraiment du sens pour les entreprises comme pour les habitants de ZFU. Alors pourquoi vouloir changer quelque chose qui marche ? »

**TÉMOIGNAGES**

**L'Arceau, une brasserie qui fait le bonheur du quartier**



**Un entretien avec Armand Cheng, son responsable.**

« Nous avons décidé d'installer une brasserie au RDC de l'immeuble Vigny-Musset II en avril 2008. Une rapide étude de marché nous a conforté dans notre décision de nous implanter sur la ZFU : il existe une demande forte de lieux de restauration à midi. Près de 3000 personnes travaillent



sur le quartier et la réhabilitation en cours de l'Arlequin est un bon signe. Nous avons réalisé les travaux en 4 mois pour ouvrir en octobre 2008, au tout début de la crise. Comme c'est une création d'activité, nous avons tâtonné au début. L'ouverture, le soir tentée pendant 3 mois, n'a pas été satisfaisante. Nous ferons sans doute une nouvelle tentative plus tard. L'équipe actuelle comprend 6 personnes, 3 en cuisine, 3 en salle et elle a l'habitude de travailler ensemble. Ce qui a été un point essentiel pendant la période du démarrage où il a fallu s'organiser en fonction des aléas. Notre clientèle se com-

pose pour l'essentiel d'employés des entreprises voisines. En moyenne nous servons 80 à 90 couverts à midi du lundi au vendredi et le samedi nous accueillons les familles du quartier. Aujourd'hui nous sommes plutôt satisfaits car nous atteignons les objectifs fixés au démarrage. Nous savons aussi qu'il y a encore du potentiel et nous cherchons à mieux répondre aux besoins spécifiques de nouvelles clientèles. »

**Contact : L'Arceau,**  
16 av. Marie Reynoard, Tél : 04 76 09 39 13

**EN VUE**

**La Roue verte, le covoiturage, une idée qui fait son chemin**



**Un entretien avec Marie Martese, sa fondatrice.**

« Pendant 3 ans j'ai pratiqué le covoiturage pour me rendre au travail et tout naturellement je me suis posé la question : pourquoi le covoiturage n'est-il pas plus développé ? J'ai décidé de créer un site internet de service et d'infos sur le sujet qui a bénéficié d'une publicité inattendue de l'Agence France Presse (AFP). Il y a une grosse demande des collectivités et des entreprises pour mobiliser leurs personnels sur le covoiturage. Notre vocation est donc de les aider à organiser une offre complète auprès

de leurs salariés. Notre collaboration avec nos clients repose sur un contrat de prestations annuel, qui comprend la mise à disposition d'un outil informatique pour gérer les propositions de covoiturage, de moyens de communication réguliers pour sensibiliser les employés et d'enquêtes/statistiques qui permettent de valider l'utilisation réelle du système de covoiturage. Actuellement nous comptons 45 clients avec des enseignes telles que Alcatel, Siemens, Casino, Intermarché. Le choix de démarrer dans

la pépinière d'entreprises du Polynôme a été un bon moyen pour débiter. Aujourd'hui avec 4 salariés et des prestataires extérieurs, nous recherchons des locaux plus adaptés sur le secteur pour continuer à nous développer. Notre objectif est de doubler le personnel et le chiffre d'affaires pour 2011. »

**Contact : La Roue Verte**  
Pépinière d'entreprise Le Polynôme, 25 av. de Constantine, Tél. : 09 50 30 24 64

**Contacts utiles :**

**Infos générales sur le dispositif/implantation ZFU :**

**Ville de Grenoble**  
Direction Economie  
**Maële Henry** chef de projet ZFU  
Email : maele.henry@ville-grenoble.fr  
Tél. 04 76 29 89 86

**Aide au recrutement pour les entreprises**

**Ville de Grenoble :**  
Chargée de relations entreprises  
Service initiatives emploi (en partenariat avec le service public de l'emploi)

**Marie-Christine ROCHETTE**  
Le Trident, Bât. A  
34 avenue de l'Europe  
38100 Grenoble  
marie-christine.rochette@ville-grenoble.fr  
Tél. 04 76 29 89 69

**FACE Grenoble** (réseau des entreprises de la ZFU)  
Le TRIDENT - Bât D - 34 av de l'Europe  
38100 Grenoble  
E-mail : n.vieu@fondationface.org  
Site Internet : www.zfu-grenoble.fr  
Tél. 04 76 14 74 04 - fax 04 76 14 74 05

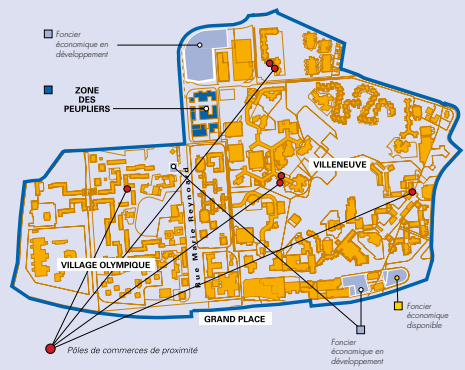
**Infos exonérations**  
**URSSAF** Mme Sitka - Tél. 04 76 68 58 70  
**Impôts** M. Carrillo - Tél. 04 76 39 37 57

**Aide à la création d'entreprise**

- **ACEISP** (pour l'accompagnement des projets professionnels) - Tél. 04 76 96 48 27
- **CCI** ..... - Tél. 04 76 28 28 28
- **Chambre de Métiers** - Tél. 04 76 70 82 09
- **ADIE** ..... n° vert - Tél. 0800 800 566
- **MCAE** (financement à la création d'entreprise) ..... - Tél. 04 76 22 33 18

**Réseau Entreprendre Isère :**  
ZAC Bouchayer-Viallet /La petite Halle  
31 rue Gustave Eiffel - 38000 Grenoble  
Tél. 04 76 69 63 77

## La ZFU qu'est ce que c'est ?



La Zone Franche Urbaine de Grenoble couvre les quartiers de la Villeneuve et du Village Olympique. Elle compte environ 17.000 habitants (11% de la population grenobloise) pour une superficie de 120 hectares.

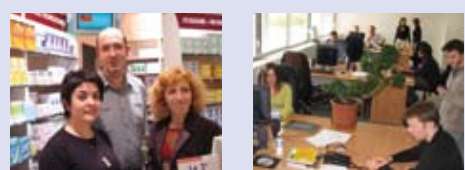


## A quoi ça sert ?

La ZFU est un dispositif qui permet aux entreprises implantées de bénéficier d'exonérations fiscales et sociales à condition d'embaucher au moins un tiers des salariés parmi les habitants des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) de l'agglomération grenobloise.

## Objectifs de la ZFU

- Favoriser l'emploi sur les quartiers à fort taux de chômage.
- Dynamiser l'activité économique sur les quartiers de Villeneuve et du Village Olympique.
- Améliorer la qualité de vie des habitants et l'image des quartiers.
- Aider à la rénovation urbaine en cours des quartiers sud et à leur ouverture sur l'agglomération.



## BILAN DE L'OPÉRATION

### Au Patio le 24 septembre 2009

« créer sa boîte créer son emploi »



Cette opération a regroupé tous les acteurs du soutien à la création d'entreprises (CCI, CMA, ACEISP, ADIE, MCAE Isère Active, Réseau Entreprendre Isère, coopératives Copéa et Cabestan, CIDEM) en lien avec les collectivités, la ville de Grenoble et la Métro.



Son objectif principal : sensibiliser à la création d'activités, au cœur du quartier de la Villeneuve. 80 participants, dont la moitié des quartiers Villeneuve V.O. Plusieurs projets font désormais l'objet d'un accompagnement par une des structures d'accompagnement présentes.

## BILAN CHIFFRÉ

### A Grand Place le 29, 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2009 « le forum pour l'emploi »



5000 visiteurs sur les 3 jours. La mobilisation des entreprises s'est maintenue malgré un contexte économique difficile. 130 employeurs présents et 1000 offres d'emploi proposées. Plus de 8200 entretiens de recrutement, ce qui témoigne de l'intérêt de cette manifestation. 3 entreprises implantées sur la ZFU étaient présentes (COSERVIT, ACTE 21, EXTELLIENT) et ont réalisé environ 100 entretiens. Le Club FACE a reçu 24 personnes.

## IMMOBILIER D'ENTREPRISE :

- Immeuble Le Trident (34 av. de l'Europe) : 2000 m<sup>2</sup> disponibles avec des surfaces comprises entre 60 à 680 m<sup>2</sup>. Contact : BNP Paribas Real Estate Transaction : Tél. 04 76 85 43 43, Arthur Loyd : Tél. 04 76 43 15 15 et De Villard CBRE : Tél. 04 76 46 47 00.
- Arc en ciel (1 rue des Pins) : environ 1000 m<sup>2</sup>. Contact : BNP Paribas Real Estate Transaction : Tél. 04 76 85 43 43, Arthur Loyd : Tél. 04 76 43 15 15 et De Villard CBRE : Tél. 04 76 46 47 00.
- Immeuble Le Trident : surface de 20 m<sup>2</sup> ; Contact : E. BOISSON : Tél. 06 79 32 22 74
- Pépinière Le Polynôme ; Contact : A Congio, Tél : 04 76 29 89 84
- Vigny-Musset II (rue Alfred de Musset) : bureaux de 14 m<sup>2</sup> à 38 m<sup>2</sup> ; Contact : COFRAFIMMO CONSTRUCTION Tél. 04 76 61 60 20.
- Centre d'affaire Challenge (24 rue P. Helbronner) : bureaux disponibles ; Contact : P. MOREAU, Tél. 06 68 30 40 84.
- Centre d'activités Terray ; Contact : Nider Hanin, Tél 06 67 71 10 20

## Parole à Geneviève FIORASO

Adjointe Economie-Emploi-Université-Recherche en charge de la ZFU.



Il faut garder espoir

Les modifications du régime des exonérations sociales pour les entreprises situées en ZFU, votées dans la loi de finances 2009, montrent à quel point l'efficacité sur le terrain des zones franches urbaines est méconnue d'une partie des décideurs.

Certains pensent même que les zones franches représentent des niches fiscales, alors qu'elles ont incontestablement permis de créer des emplois, de porter un nouveau regard sur ces territoires, de retrouver une attractivité économique, de favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs... Les nouvelles règles du jeu, qui modifient en cours de route les données du « contrat » pour les entreprises installées en ZFU, sont aujourd'hui de nature à remettre en cause l'emploi et la solidarité dans les quartiers prioritaires. Cette décision du gouvernement a été prise à la fin de l'année 2008 alors même que la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) lançait une évaluation complète des 100 zones franches. Je connais les entreprises implantées sur la ZFU de Grenoble, je les rencontre régulièrement sur le terrain et je sais leur démarche citoyenne en faveur du territoire et de l'emploi. Mon soutien est entier à leur mobilisation. Je m'étais d'ailleurs engagée avec d'autres parlementaires contre l'article 82 de la loi de finances 2009 modifiant le régime des exonérations sociales. J'avais ainsi déposé à l'Assemblée Nationale, en novembre 2008, un amendement, malheureusement rejeté en commission mixte paritaire. Cet amendement avait cependant permis de conserver la dégressivité des aides sociales (sur 3 ou 9 ans). La mobilisation au plan national des entreprises implantées en ZFU est un combat que nous allons mener ensemble, avec tous les élus des communes concernées par des zones franches, et avec la Fédération Nationale des Entrepreneurs en ZUS (FNAE ZUS). Je garde l'espoir de voir les revendications des entreprises aboutir dans le cadre du projet de la loi de finances rectificative pour 2010.

# LA LETTRE

ZONE FRANCHE URBAINE de Grenoble

POUR L'EMPLOI

& L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES

## SOMMAIRE

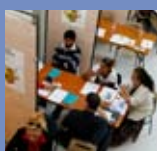
Témoignages : Entretien avec Armand Cheng, gérant de la brasserie l'Arceau p3



En vue : La Roue verte, le covoiturage, une idée qui fait son chemin p3



Bilan de l'opération : « créer sa boîte, créer son emploi » p4



## Forte mobilisation des entreprises et acteurs publics de la ZFU pour défendre le dispositif actuel

> Jeudi 3 décembre 2009 à l'Institut des Métiers et des Techniques (IMT) 80 entreprises de la ZFU de Grenoble, une délégation de la Fédération Nationale des Associations d'Entrepreneurs en ZUS avec Béatrice Marchand (FNAE ZUS),

et des élus locaux parmi lesquels Michel Destot, Député Maire de Grenoble, Geneviève Fioraso, Adjointe en charge de l'Economie et Députée, Gilles Dumolard (Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie),

Pierre Balme Blanchon (Président de la Chambre de Métiers et d'Artisanat) ont répondu à l'invitation d'un groupe d'entreprises de la ZFU de Grenoble pour une conférence-débat sur le thème « ZFU de Grenoble : bilan et perspectives. »

## ZOOM sur les modifications introduites par la loi de finances 2009

> L'article 82 du projet de loi de Finances 2009 a introduit de nouvelles modalités de calcul des exonérations de cotisations sociales selon un taux déterminé en fonction du niveau de rémunération : l'exonération est totale jusqu'à 1,4 Smic et s'annule à partir de 2,4 Smic à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, puis 2,2 Smic en 2010 et 2 Smic en 2011. Ces nouvelles dispositions s'appliquent à toutes les entreprises.

Pour plus d'informations sur ces modifications, vous pouvez consulter la circulaire du 27 août 2009 portant modification de la circulaire du 30 juillet 2004 relative à l'exonération des cotisations sociales patronales applicable aux entreprises en ZFU à l'adresse suivante : [http://www.urssaf.fr/images/ref\\_lc2009-077.pdf](http://www.urssaf.fr/images/ref_lc2009-077.pdf)

Réagissant à la réduction du taux des exonérations sociales pour les entreprises situées en ZFU (loi de finances 2009 et décret du 10 mars 2009) de nombreux acteurs économiques implantés sur la ZFU ont fait part de leur inquiétude quant à l'instauration des nouvelles .../...



Philippe MOREAU, Gilles DUMOLARD